

Résolution des chefs de gouvernement et de parti du PPE (Bruxelles, 13 avril 1991)

Légende: À l'occasion de la Conférence des chefs de gouvernement et de parti du Parti populaire européen (PPE), tenue à Bruxelles le 13 avril 1991, le PPE se déclare disposé à accepter les partis populaires des pays scandinaves et d'Europe centrale au sein de son organisation et se réjouit du rapprochement des conservateurs britanniques des positions politiques du PPE en vue de la formation d'une Communauté de groupes au Parlement européen.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Groupes politiques, EG.B.A-03.01. Populaires et conservateurs au Parlement européen, EG-68.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/resolution_des_chefs_de_gouvernement_et_de_parti_du_ppe_bruelles_13_avril_1991-fr-8fe373ff-6d7c-4e7e-a1c0-abff368ccb1.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Résolution de la Conférence des Chefs de Gouvernement et de Parti du PPE (Bruxelles, 13 avril 1991)

Dans la perspective d'une Union Européenne fédérale et démocratique et de son élargissement futur aux pays scandinaves et de l'Europe centrale et tout en tenant compte de l'importance croissante du Parlement Européen et qui va de pair avec ce développement, les Chefs de Gouvernement et de Parti du PPE déclarent :

Le Parti Populaire Européen

1. se considère comme une force de centre d'inspiration démocrate chrétienne. Le développement de la Communauté Européenne en une Union Politique fédérative représente pour le PPE un objectif de premier plan ; dans cette perspective le PPE prendra l'initiative de développer une Constitution Européenne et un programme de base.
2. fera des efforts particuliers pour la sauvegarde et le développement de son identité démocrate chrétienne et de son profil programmatique dans la confrontation avec les défis de l'avenir. A cette fin, un Institut (éventuellement dans le cadre de la Fondation Robert Schuman fondée par le PPE en 1977) doit être créé afin de coordonner et d'organiser les efforts nécessaires à cette fin et d'approfondir l'identité. Cet Institut doit se baser sur les activités, les expériences et les structures des fondations et instituts existants et liés aux divers partis membres.
3. entrera à l'avenir dans une coopération plus étroite avec ces partis populaires qui, dans leurs pays, poursuivent un projet social comparable et les mêmes objectifs de la politique européenne du PPE.

Suivant sa vocation de force majoritaire européenne, il est fondamentalement disposé à accepter ces partis populaires au sein de son organisation s'ils le demandent et seulement s'ils acceptent les principes, les bases programmatiques ainsi que les Statuts du PPE. Un Centre d'Education et de Formation démocrate-chrétien, qui soutienne les efforts existants dans les pays concernés, pour les pays d'Europe Centrale et Orientale est très important.

4. se réjouit du rapprochement des conservateurs britanniques des positions de politique européenne et sociale du PPE, tel qu'il apparaît dans les lettres du 5 avril de M. Christopher Prout et du 11 avril de M. Chris Patten, confirmant par là sa force et son attractivité. Il constate avec grande satisfaction qu'au cours des deux dernières années, suite à un dialogue intensif et une coopération constructive, les parlementaires européens de l'European Democratic Group adhèrent non seulement aux "principes politiques du Groupe-PPE" mais aussi aux points fondamentaux du programme PPE de Luxembourg ("Aux cotés des citoyens") ainsi qu'au document de Congrès de Dublin ("Pour une Constitution fédérale de l'Union européenne").
5. recommande à son Groupe de créer sans tarder un "Comité de concertation" avec l'European Democratic Group qui sera chargé de réaliser les tâches suivantes :

a) se concerter sur :

- des positions politiques communes y compris les programme et document de Congrès du PPE de Luxembourg et de Dublin ;
- des travaux parlementaires ;
- l'élection des nouvelles instances dirigeantes du Parlement européen pour la deuxième moitié de la législature (janvier 1992 - juin 1994) ;
- mise au point d'une structure commune future ;
- clarification de huit questions politiques cruciales :

- politique agricole,
- politique sociale,
- politique familiale,
- image chrétienne de l'homme et ses implications politiques,
- l'Europe fédérale,
- politique de l'environnement,
- politique de sécurité,
- politique monétaire.

b) arriver dans cette hypothèse au cours du premier trimestre 1992 à un accord avec l'European Democratic Group, portant sur la formation d'une Communauté de Groupes composée des membres du PPE (démocrates chrétiens) et de l'European Democratic Group (conservateurs).

6. suppose que cette forme de coopération étroite et organisée, si acceptée par le Groupe PPE, conduira les conservateurs britanniques à un rapprochement politico-programmatique encore plus étroit. A la fin de la législature actuelle (juin 1994) le PPE réexaminera, à la lumière des expériences faites et du programme électoral, l'opportunité de prolonger, voire développer cette décision.